

Dispositif Cosse

Depuis le 1^{er} janvier 2017, un nouveau dispositif d'incitation fiscale Louer abordable, dit "Cosse", remplace les dispositifs dits "Besson ancien" et "Borloo ancien" pour les logements conventionnés avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah). Il permet un abattement variant de 15 % à 85 % en fonction de la zone géographique, du niveau de loyer mis en place et du mode de gestion du bien (mandat de gestion par une agence immobilière sociale ou location sous-location).

UFC-Que Choisir

AL du Parc-Chevreuse
Association à but non lucratif
affiliée n°789
Siège social : Les Marronniers
RD 58 – 78320 LEVIS ST NOM
contact@parc-chevreuse.
ufcquechoisir.fr
www.ufc-parc-chevreuse.org



Vous recevez cette lettre car vous êtes adhérent à notre association locale.

Pour ne plus la recevoir, adressez-nous un courrier à l'adresse ci-dessus ou cliquez sur le lien

[DESINSCRIPTION](#)

Campagne « Energie moins chère ensemble » 2017: les lauréats sont ...



Dans un contexte où les prix de marché de gros ont fortement augmenté ces dernières semaines, l'UFC-Que Choisir se félicite que les enchères inversées de la campagne « Energie moins chère ensemble » aient abouti à des offres lauréates attractives financièrement.

Le nombre d'inscrits à cette campagne 2017 est de 222596 personnes soit plus du double de l'objectif initial. Les enchères inversées se sont tenues le 26 septembre et les offres personnalisées ont été adressées aux inscrits entre le 16 et le 26 octobre.

Les offres lauréates sont les suivantes :

Catégorie « Electricité » : ENGIE sous la marque **HAPP-e** (9% d'économies garanties sur 2 ans par rapport au tarif réglementé HT du KWh de septembre 2017 et 9% HT sur l'abonnement, soit une économie moyenne potentielle de 70€ TTC par an.

Catégorie « Gaz » : **ENI** (9% également par rapport au tarif réglementé du KWh HT de septembre 2017, soit une économie moyenne de 70€ TTC par an pour les inscrits chauffés au gaz).

Catégorie « Energie renouvelable » : **EKWATEUR** (économie entre 17 et 20% selon les profils, soit une économie moyenne de 114€ TTC sur un an par rapport au tarif réglementé de septembre 2017). Cette offre garantie que sur un an est limitée aux 25000 premières personnes qui y souscriront.

Total Spring, ne vous laissez pas impressionner !

La société Lampiris qui avait remporté l'appel d'offres l'an dernier, à la fois sur le gaz et l'électricité, est devenue Total Spring il y a quelques semaines. Cette nouvelle entité envoie des mails péremptatoires aux clients qui avaient souscrit à cette offre, en espérant ainsi conserver des clients et en engager de nouveaux.

Ne vous laissez pas impressionner par ces mails qui annoncent : « chez Total Spring, il n'y a pas d'engagement de durée, pas de frais de souscription ni de frais de résiliation ». En réalité, ce que promet Total Spring à ses éventuels nouveaux clients n'a strictement rien d'un cadeau, c'est juste le respect de la réglementation très spécifique qui s'impose à tous les fournisseurs d'énergie. Vous pouvez donc quitter Total Spring à tout moment, sans frais.

Orange ! Ô désespoir ! aurait pu écrire Corneille

En cas de litiges avec Orange le consommateur doit saisir Orange soit par téléphone :

1014 : offres fixe.

3970 : offres mobile / convergentes.

3900 : offres internet / TV / la fibre

soit par courrier (les adresses postales des services réclamations figurent sur la facture).

Si au bout d'un mois le consommateur n'a pas de réponse ou a une réponse négative il pourra prendre rendez-vous auprès de notre AL. Un service extranet nous est réservé pour contacter le service "consommateur" d'Orange qui devra nous répondre dans les 30 jours. En cas de difficulté, nous aurons la possibilité de nous entretenir par téléphone avec le responsable du service. Cette procédure nous apparaît plus efficace que la précédente. Il faut maintenant la tester.



Le contenu de cette lettre est confidentiel et destiné exclusivement aux adhérents de l'association locale UFC-Que Choisir du Parc-Chevreuse. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Assurance multi-risque habitation, payez-vous le juste prix ?

Conçu comme un produit d'appel par les assureurs, ce type d'assurance est proposé à prix cassés aux nouveaux assurés et est, en réalité, financé par les clients les plus fidèles. Avec une augmentation de l'ordre de 20% depuis 2012, les consommateurs paient très cher leur fidélité et ont plus que jamais intérêt à comparer, pour négocier ou solliciter la concurrence. Vous ne devez pas hésiter à user de votre droit à résilier à tout moment votre assurance, passée la première année de contrat, conformément aux dispositions de la loi Hamon de 2015.

Face à ces pratiques délétères, le comparateur indépendant d'assurance habitation mis en place par l'UFC-Que Choisir offre une alternative impartiale aux comparateurs traditionnels, en s'appuyant sur quatre critères simples pour un résultat qui valorise autant la qualité que le prix.

Ce comparateur est disponible gratuitement jusqu'au 31 décembre 2017 sur le site quechoisir.org.

Dieselgate (suite) : les associations interpellent le gouvernement.



Deux ans jour pour jour après le lancement de la commission d'enquête, plusieurs associations dont l'UFC-Que Choisir ont interpellé le gouvernement sur les réponses concrètes qu'il entend apporter sur les suites du Dieselgate. Ce scandale, qui a révélé la faillite du système d'homologation européen, nous interroge sur plusieurs chantiers identifiés par la commission et laissés sans suite :

- La commission d'enquête ne s'est pas réunie depuis plusieurs mois et nous ignorons à ce jour le sort qui va lui être réservé.
- La réforme en cours prévoit que la commission européenne puisse elle-même faire des tests de contrôle et disposer du pouvoir de sanctionner les constructeurs automobiles en cas de manquement. Mais plusieurs Etats membres, dont la France, ont le pied sur le frein.
- Au-delà de la nécessaire convergence essence/diesel qui vient d'être engagée, il est crucial de renforcer les normes anti-pollution pour répondre aux attentes des consommateurs et réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre des transports.

Affaire à suivre !

Le chèque énergie généralisé à toute la France en 2018



Après avoir été expérimenté dans quatre départements, le chèque énergie, dispositif destiné à couvrir une partie des factures d'énergies (électricité, gaz, fioul...) sera généralisé à toute la France, dès 2018, a confirmé Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique. Le montant de ce chèque, actuellement fixé selon un barème allant de 48 à 227 € en fonction des revenus, sera revalorisé dès 2019, affirme le ministre.

Avec la nouvelle donne, près de 4 millions de ménages seront avantagés. Pour déceler les ménages éligibles au chèque énergie (moins de 7 700 € de revenus annuels pour une personne seule par ex.), le fisc en établira la liste chaque année, qu'il transmettra à l'Agence de services et de paiement. Cet organisme attribuera cette aide aux différents intéressés sans qu'aucune démarche ne soit requise.

<https://www.chequeenergie.gouv.fr/>

Le conseil constitutionnel trop courtisé ?

Garant de la conformité des lois avec la Constitution, le Conseil constitutionnel est censé rendre des décisions souveraines, insensibles aux tentatives d'influence extérieures comme aux intérêts particuliers. Qu'en est-il dans les faits ? Ces dernières années, nos neuf Sages ont censuré de nombreuses mesures législatives a priori bénéfiques à l'intérêt général. L'ont-ils fait en toute objectivité et indépendance ? La question mérite d'être posée car la proximité de cette instance avec de grands lobbies économiques et l'opacité de son mode de fonctionnement nous interpellent. La pratique des « portes étroites » en fait partie. Ces contributions informelles, envoyées au Conseil pour éclairer (influencer ?) sa décision, restent secrètes et ne sont communiquées ni aux parlementaires ni au gouvernement. Elles sont commandées à d'éminents professeurs de droit constitutionnel ou à des cabinets d'avocats spécialisés pour défendre la vision des entreprises ou autres lobbies. Des rencontres informelles entre certains Sages et des représentants d'entreprise semblent également devenues monnaie courante [1]. Au point qu'une réforme de ce pilier du système démocratique deviendrait nécessaire ?



[1] J.L. Debré *Ce que je ne pouvais pas dire*, Robert Laffont, 2016.

<http://multinationales.org/Quand-le-Conseil-constitutionnel-se-fait-le-gardien-des-interets-des-grandes>